

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Code de diffusion CNW 01

COVID-19

La ministre McCann fait le point sur la situation au Québec

Québec, le 4 mars 2020 – La ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, accompagnée du directeur général adjoint de la protection de la santé publique, Yves Jalbert, a fait le point aujourd'hui sur la situation du COVID-19 au Québec.

Rappelons qu'à ce jour, un seul cas été confirmé au Québec. Le risque global d'être infecté au coronavirus est toujours considéré comme faible au Québec.

La ministre a souligné que bien que plusieurs mécanismes de coordination aient été mis en place et que différentes mesures ont été déployées dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux depuis janvier, les communications ont été renforcées au cours des derniers jours. L'objectif premier est de s'assurer que les différentes installations, les hôpitaux comme les cliniques médicales, soient prêtes à recevoir et traiter d'éventuels cas. Ainsi, plusieurs outils ont été mis à jour afin que les cliniques de première ligne, notamment, aient accès rapidement et facilement aux informations concernant le coronavirus.

La ministre a également précisé que le ministère de la Santé et des Services sociaux travaille actuellement à élaborer des scénarios de cliniques médicales d'investigation, et ce, en prévision d'un plus grand nombre de cas.

Citations :

« Avec un seul cas confirmé pour l'instant, le Québec est relativement épargné jusqu'à maintenant, mais cela ne veut pas dire que nous sommes moins vigilants, bien au contraire. Depuis le début, le Québec est proactif et vigilant en vue d'une éventuelle propagation ici. Nous prenons la situation très au sérieux. Les mécanismes de coordination et de communication ont été renforcés pour être prêts à faire face à la situation. »

Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux

« Le réseau de la santé et des services sociaux est mobilisé, et nos actions sont appelées à évoluer en fonction de la situation épidémiologique, que nous suivons de très près. Actuellement, plus que jamais, la population doit adopter les mesures habituelles pour protéger sa santé et celle de ses proches en période de circulation accrue de virus. »

Yves Jalbert, directeur général adjoint de la protection de la santé publique

Faits saillants :

- Lorsque l'infection est suspectée ou confirmée chez une personne, différentes mesures reconnues efficaces sont mises en œuvre pour limiter la propagation, notamment :
 - la prévention et le contrôle en milieux de soins;
 - l'isolement de la personne;
 - l'isolement des contacts étroits de la personne infectée avec surveillance des symptômes.
- Rappelons que la prévention des infections est une responsabilité collective qui repose sur la mise en œuvre des protocoles en milieux de soins et l'adoption de mesures d'hygiène reconnues.
- Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation des virus. Se laver fréquemment les mains au moyen de savon et d'eau ou d'un désinfectant à base d'alcool demeure une mesure importante à privilégier pour se prémunir contre la plupart des infections, dont la grippe et la gastro-entérite, qui sont les infections qui sévissent en cette saison hivernale au sein de la population québécoise.
- Un point de presse hebdomadaire afin de faire le point sur la situation du COVID-19 au Québec sera dorénavant tenu. Au besoin, si la situation l'exige, la fréquence pourra évoluer.

Liens connexes :

Pour en savoir davantage sur le coronavirus, la population est invitée à consulter quebec.ca/coronavirus.

Les mises à jour quotidiennes sont disponibles à l'adresse suivante : <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/#situation-au-quebec>.

Pour être à l'affût de ces mises à jour, suivez le compte Twitter du MSSS : [@sante_qc](https://twitter.com/sante_qc).

- 30 -

Renseignements : Alexandre Lahaie
Attaché de presse
de la ministre de la Santé et des Services sociaux
450 210-1789